



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

MISE A JOUR DES INDEMNITES DES ELUS

DEL20220613_04

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 29

Pour : 23

Contre :

Rapporteur : le Maire -

Pour rappel, le Conseil Municipal a désigné 8 adjoints, auxquels le maire a souhaité accorder les délégations de fonctions et de signature suivantes :

RANG	NOM	DOMAINES DE LA DELEGATION	
délibération en date du 26/05/2020 :			
1 ^{er} adjoint	Catherine LECHEVALLIER	EDUCATION - JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	
2 ^e adjoint	Pascal CHRETIEN	ENVIRONNEMENT - URBANISME - AMENAGEMENT	
3 ^e adjoint	Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR	AFFAIRES SOCIALES – SANTE – SENIORS- SOLIDARITES	
4 ^e adjoint	Robert PUJOL	FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
5 ^e adjoint	Sabine MIRALLES	CULTURE - PATRIMOINE	
6 ^e adjoint	Sophie POLEYN	EVENEMENTIEL – VIE ASSOCIATIVE - FÊTES ET CEREMONIES	
7 ^e adjoint	Luc JAMMET	SPORT - NAUTISME	
délibération en date du 13/06/2022 :			
8 ^e adjoint		PÔLE POPULATION – ADMINISTRATION GENERALE- NUMERIQUE	

Il convient donc d'ajuster le régime indemnitaire des élus et l'enveloppe globale conséquemment.



En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve, à la majorité

- a) de maintenir le régime indemnitaire des élus comme voté par délibération en date du 2 juin 2020, avec application au 14/06/2022 :
- b) de prendre acte que le versement de l'indemnité au 8^e adjoint sera applicable à compter de la signature de sa délégation ;
- c) de prendre acte que, en accord avec les services de la Préfecture, informés de la nécessité de reporter la désignation du 8^e adjoint au 2^e conseil qui suivait la démission du précédent adjoint, l'enveloppe globale initiale a été maintenue pour le versement des indemnités des conseillers recevant délégation pendant ce délai.
- d) D'adopter par conséquent un taux d'indemnité des adjoints modifié sur la période du 18 mars au 14 juin 2022 à hauteur de 13.428% au lieu de 14.5% afin de régulariser le trop-perçu d'indemnité, montant total brut de 169,22 €, régularisé sur l'indemnité du mois de juillet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Affichée le

Certifiée exécutoire le

Abstentions de Mmes BORNER, SEGAUD CASTEX et MMs MESLE (pouvoir M CHAUVOIS) , TISON, NOURRY.